

CONSEIL MUNICIPAL de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET Procès-Verbal

SÉANCE du 19 octobre 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 octobre 2023

Compte rendu affiché le 26 octobre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 18

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Madame Gwendoline CHALON.

Membres présents : VARLIETTE Pierre, SIMON Yvan, BRETONNIER Yvette, CARRET Ludovic, LOTISSIER Isabelle, BOINON Sandrine, BONNET Fabrice, VERMARE Odile, DELORME Marie-Joëlle, GIRAUD Alain, LOTISSIER Marc, LOISON Thierry, SERAILLE Marielle, RAYNARD Gilles, CHALON Gwendoline, PERALDO Yves.

Démissionnaire : GAYET Véronique.

Membres excusés : MAZARD Roger, GRAZIOLI Jean-Pierre (Pouvoir à PERALDO Yves).

Monsieur le Maire prend la présidence de la réunion du Conseil Municipal. Il ouvre la séance en excusant Monsieur Roger MAZARD et Monsieur Jean-Pierre GRAZIOLI, et donnant lecture des pouvoirs. Il procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 19h45. Le Conseil Municipal propose comme secrétaire de séance Madame Gwendoline CHALON.

Il rend compte de la visite du Centre technique Municipal par le Conseil Municipal avant cette séance et félicite les élus, les entreprises et la maîtrise d'œuvre, qui ont réalisé un excellent travail et permis la construction d'un équipement adapté aux services techniques et à la hauteur des besoins d'une commune comme la nôtre. Il précise que l'inauguration aura lieu le samedi 25 novembre 2023 à 15h00.

- **Convention de fonds de concours et de constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture et la pose de colonnes d'apport volontaire pour la collecte des déchets avec la CCMDL,**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention pour la création d'un groupement de commandes pour les colonnes semi-enterrées et enterrées destinées aux dépôts des ordures ménagères, tri et verre qui seront installées dans le cadre de l'arrêt de la collecte aux portes à portes d'ici 2026.

« Pour laisser aux communes de la souplesse dans le déploiement de leur point d'apport volontaire enterré et semi-enterré, le marché prendra la forme d'un marché à bons de commande. Une fois la procédure de passation terminée et les marchés afférents attribués, chaque pouvoir adjudicateur sera seul en charge de la parfaite exécution des prestations et le présent groupement sera dissout de fait.

Dans ce cadre, la CCMDL a fait le choix de financer le coût d'une colonne de tri. Les communes qui souhaitent opter pour l'achat de colonnes enterrées et semi-enterrées peuvent le faire librement en justifiant d'un intérêt public local tel que l'esthétisme du centre bourg par exemple au titre de leur clause générale de compétence. Ainsi, la CCMDL apportera son soutien financier aux communes, dans cet investissement, par l'intermédiaire d'un fond de concours, dont le montant correspondra à la valeur, inscrite au futur marché public, d'une colonne aérienne. »

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose la signature de deux conventions avec la CCMDL :

- Une convention constitutive d'un groupement de commandes visant à déterminer les droits et obligations de chacune des parties pour ce marché,
- Une convention fonds de concours visant à définir les conditions administratives et financières auxquelles sont réalisées les prestations de fourniture et de pose de colonnes d'apport volontaire pour la collecte des déchets.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les conventions présentées par un vote (Votants : 17 (dont 1 pouvoir), Oui : 17 (dont 1 pouvoir), Non : 0, Abstention :0).

- **Planification jusqu'en 2026, des travaux de construction des points d'apport volontaire, de tri sélectif des déchets, sur le village et sa périphérie. Présentation des coûts d'aménagement et des implantations possibles,**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ludovic CARRET pour la présentation des différents points de dépôts envisagés. Il propose l'implantation de 10 emplacements répartis dans le centre bourg et les zones pavillonnaires. Dans chacune de ces aires d'apport volontaire, seront installées des colonnes semi-enterrées ou enterrées pouvant accueillir les déchets de tri sélectif (jaune et noir) et pour certaines le verre. Il expose que le coût d'une colonne semi-enterrée est de 4 500 € et 8 500 € pour une colonne enterrée, prix auquel il faut ajouter les travaux de terrassement pour un coût d'environ 3500€ par site. Il est envisagé l'installation de 38 colonnes sur les 10 emplacements. Le montant prévisionnel du coût de l'opération s'élève à 215 000€. A cela il faut déduire la participation de 68 400€ (1 800€ par colonne), de la part de la Communauté de Communes. Donc il restera à la charge de la Commune, un montant de 146 600€ qui sera budgété sur trois années.

Un débat s'engage au sujet des emplacements proposés et sur les équipements à mettre en place.

Il est décidé de planifier 4 sites pour 2024 sur les secteurs du lotissement de La Salvatière, du lotissement Les Hauts de Chalier, de la Salle Polyvalente et sur la place de l'Epargne.

- **Réhabilitation des courts de tennis : le point sur l'avancement du projet, accompagnement d'un maître d'œuvre pour l'élaboration du dossier de consultation des entreprises (DCE),**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yvan SIMON pour la présentation de l'avancement de ce dossier. Il expose que le club de tennis « Brullioles en Chamousset » a formulé un choix de revêtement différent (enrobé + résine synthétique) qui permet un jeu plus rapide et plus confortable. Il faut donc relancer les chiffrages. Il propose également que la Commune s'adjoigne les services d'une maîtrise d'œuvre pour cette réalisation. Et cela pour l'élaboration du marché de travaux, d'un dossier de consultation des entreprises (DCE), du contrôle des enrobés et de la réception des travaux. Le SYDER a également été contacté afin de lancer une étude sur l'éclairage des terrains dans le but de diminuer leur nombre en installant aussi des luminaires « LED ». Monsieur le Maire souhaite dans cette opération, que la gestion des eaux pluviales soit traitée (récupération, infiltration...).

- **Contournement Nord : le point sur l'avancement de l'étude. Validation d'un devis de géomètre pour la réalisation des plans d'acquisition et des documents d'arpentage,**

Monsieur le Maire évoque les différentes rencontres programmées avec les propriétaires des parcelles concernées par cet aménagement. Il indique qu'une réunion aura lieu le mercredi 15 novembre, en présence des services du Département du Rhône et des représentants de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, afin de déterminer ensemble la coordination et la planification de ce dossier pour mener à terme cette opération. Ce même jour, aura lieu une rencontre avec les différents concessionnaires de réseaux concernés par ce projet (Enedis, Orange, Syndicat des Eaux, Suez). Il précise que le Conseil Départemental du Rhône confirme sa participation financière à hauteur de 500 000€ pour l'année 2024 et 500 000€ pour l'année 2025.

Monsieur le Maire présente un devis du Cabinet de géomètres-experts PIGEON-TOINON d'un montant de 6 657€ HT qui comprend : la réalisation d'un plan parcellaire d'ensemble du projet, des plans d'acquisition, de bornage, les documents d'arpentage des parcelles modifiées pour la réalisation des actes d'achat.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le devis présenté par un vote (Votants : 17 (dont 1 pouvoir), Oui : 16 (dont 1 pouvoir), Non : 0, Abstention :1).

- **Projet de recrutement d'un policier municipal, en commun avec la Commune de Sainte Foy L'Argentière,**

Monsieur le Maire annonce le départ de Monsieur Romain JOUREAU, Agent de Surveillance de la Voie Publique pour un poste dans une autre collectivité. Il propose que la Commune lance le recrutement d'un policier municipal à mi-temps avec la Commune de Sainte Foy L'Argentière. Ce cadre d'emploi serait plus adapté et permettrait un champ de contrôle et verbalisation plus important. Monsieur Yves PERALDO demande si un besoin de police municipale existe. Monsieur le Maire expose que la Commune connaît des incivilités routières avec des vitesses excessives mais aussi de stationnement et que la Gendarmerie ne peut pas toujours intervenir.

Monsieur Alain GIRAUD intervient au sujet du poste actuel et demande si la gestion partagée entre deux communes est possible. Monsieur le Maire expose que de nouvelles orientations seront données pour ce poste et qu'il va rencontrer Madame le Maire de Sainte Foy L'Argentière avec Monsieur Yvan SIMON afin d'avancer sur cette proposition de recrutement.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la création d'un poste de police municipale au grade de gardien ou brigadier en commun avec la Commune de Sainte Foy L'Argentière.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la création d'un poste de police municipale au grade de gardien ou brigadier en commun avec la Commune de Sainte Foy L'Argentière, par un vote (Votants : 17 (dont 1 pouvoir), Oui : 16 (dont 1 pouvoir), Non : 0, Abstention :1).

- **Gel des loyers de l'Espace Santé Pluri-professionnel,**

Monsieur le Maire expose que les loyers de l'Espace Santé pluri-professionnel peuvent être augmentés chaque année (entre novembre et janvier suivant les prises de bail). Il expose que l'indice de référence à appliquer pour la fin 2023-2024 a fortement augmenté et il propose que les loyers soient gelés pour cette année. Il évoque aussi la hausse des charges appliquée depuis juillet 2023 et la nécessité de conserver des professionnels pour les soins apportés à la population.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le gel des loyers de l'Espace Santé pluri-professionnel par un vote (Votants : 17 (dont 1 pouvoir), Oui : 17 (dont 1 pouvoir), Non : 0, Abstention :0).

- **Convention de partenariat 2023 pour le financement d'un système de détection et de lutte contre la grêle sur le territoire des Monts du Lyonnais (CCMDL),**

Monsieur le Maire expose que le dispositif de lutte contre la grêle est en place depuis le 1er mai 2019. Considérant que ce dispositif, à l'origine mis en place pour protéger les cultures agricoles, permet aussi de protéger les biens des communes, des entreprises et des particuliers lors d'épisodes de grêle, le Conseil Communautaire de la CCMDL du 22 novembre 2022 a délibéré pour une participation financière à hauteur de 17 985,56 € TTC et a décidé de solliciter la participation des communes à hauteur de 0.37€ par habitant et par an, soit un montant maximum de 11 279,08 € TTC soit la somme de 672.29 euros pour la Commune de Saint Laurent de Chamousset.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la convention présentée et accepte le versement de la somme demandée (Votants : 17 (dont 1 pouvoir), Oui : 17 (dont 1 pouvoir), Non : 0, Abstention :0).

- **Travaux des commissions,**

Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints et conseillers municipaux délégués.

Madame Isabelle LOTISSIER rend compte de la sortie fleurissement avec la visite de l'aqueduc du Gier, puis après le repas, la visite de la maison du blanchisseur. A également eu lieu la soirée fleurissement au cours de laquelle les 11 participants de cette année ont reçu une plante en remerciement pour leur investissement dans l'embellissement du village.

Elle annonce le nettoyage d'automne avec les élèves du collège et l'assemblée générale de la MJC.

Madame Yvette BRETONNIER annonce l'installation d'un chapiteau devant l'entrée du restaurant scolaire afin de permettre aux collégiens d'attendre à l'abri avant d'accéder au self. Il va falloir réfléchir à une solution plus pérenne et notamment l'aménagement d'un accès via les jardins.

Elle rend compte d'une réunion du Comité Directeur très positive, car il y a de bons retours depuis la mise en place du self, en particulier sur la consommation de poisson et de légumes. Tous concluent aussi sur un meilleur confort sonore et une baisse importante du gaspillage alimentaire.

Monsieur le Maire intervient pour exposer que le Département du Rhône a accordé une aide de 27 450€ pour le self (mais aussi 50 000€ pour l'équipement du pôle culturel). Il rend compte d'une réunion concernant l'étude pour l'installation d'un chauffage à base de géothermie pour la mairie et le restaurant scolaire et expose qu'il faudra avant tout réfléchir à l'isolation de ce bâtiment.

Monsieur Yvan SIMON explique qu'il a programmé une réunion avec les services d'ingénierie départementale afin d'étudier la mise en sécurité du carrefour des Saignes, que le plateau sécurité est terminée rue Cour Denis, devant l'accès à l'école Publique Antoine BOIRON.

Il fait aussi le point au sujet de l'avancement du PLU : la carte de zonage sera arrêtée dès que l'étude pour l'extension de la ZA Croix Grand Borne sera terminée. L'emplacement de celle-ci a été modifié, sur proposition du propriétaire qui l'est aussi sur le terrain proposé, d'une surface équivalente de 3 ha.

Les travaux pour l'aménagement du terrain de PUMPTRACK devraient démarrer à partir du lundi 27 novembre.

La commission jeunesse a relancé « L'Espace Jeune » avec Mme Noa BRUNO, recrutée de septembre à février, afin de travailler sur ce projet, mais aussi sur l'accompagnement de la MJC dans son évolution.

Monsieur Ludovic CARRET expose que les travaux de voiries communautaires ont commencé chemin des Fontaines, de Saint Bonnet et montée de la Basse-Cour.

Madame Odile VERMARE annonce une réunion de la commission marché forain le lundi 6 novembre 2023 en Mairie. Et elle rend compte de l'excellente animation proposée « 1 chef, une recette » qui a eu lieu le lundi 16 Octobre.

Monsieur Fabrice BONNET rend compte de la tenue du jugement de bétail organisé par la Maison Familiale Rurale et de la réussite de cette manifestation. Il indique que les apports de veaux au marché sont stables.

Madame Sandrine BOINON informe que la lettre d'information est en cours de distribution et que la commission Communication travaille sur le bulletin de fin d'année avec des relances aux associations n'ayant pas encore donné leurs articles. 39 encarts publicitaires sont actuellement réservés. La commission travaille à une nouvelle proposition pour l'intranet.

Monsieur Thierry LOISON annonce une petite baisse de l'activité commerciale sur notre commune avec les fermetures annoncées pour « Gayet Blad » (arrêt après 2 années satisfaisantes mais une année 2023 en demi-teinte) et « 2 Mains pour vos Bambins » (les ventes sont bonnes mais pas suffisantes pour assurer deux salaires).

- **Questions diverses.**

Monsieur le Maire présente une décision modificative pour le budget général afin de transférer des crédits entre opérations :

D 21318-982 : - 25 000 €

D 2151-942 : + 25 000 €

D 21318-965 : -10 000 €

D 21318-914 : +10 000 €

Et un chèque de remboursement d'Allianz au sujet de réparation pour un véhicule des services techniques accidenté.

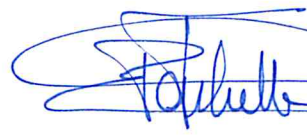
Le Conseil Municipal valide ces deux propositions.

Monsieur Alain GIRAUD demande si le dossier des travaux pour l'assainissement collectif de la zone « Gorge d'Enfer » avance. Monsieur le Maire répond que ce dossier a été présenté à la Communauté de Communes qui en a la compétence, et qu'actuellement nous sommes en attente de la programmation de ces travaux

Monsieur Yves PERALDO remercie Monsieur le Maire pour le prêt du Caveau de la Mairie, le lundi 2 octobre, pour l'accueil par la Confrérie de « La Tête de Veau », de la Confrérie « Les Talmeliers du Bon Pain ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Le Maire,



Pierre VARLIETTE